

**L'AN DEUX M ILLE DOUZE, Le QUATORZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents :** Mmes DEBONNET, DEHAY, LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH  
MM AMPE, BOYER, BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, D'HUYSSER, DUGARDIN, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme HERMEZ à Mme LOORE (pouvoir du 10/12/12)

**Absent :** Mr HESPEL

**Secrétaire de séance :** Jean Claude BRUNEEL

Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 03, procède à l'appel des conseillers présents.

### **1 – INFORMATIONS GENERALES**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance de la date des cérémonies de vœux qui se dérouleront dans les communes du SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST. La liste dactylographiée sera distribuée à chacun en fin de séance.

Il rappelle la manifestation « Père Noël » organisée à LOMPRET par l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle se déroulera le dimanche 23 décembre à 14 heures 30.

### **2 – APPROBATION DU COMPTE REDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2012 :**

Vote : Adopté à 18 voix POUR

### **3 – VIREMENTS DE CREDITS :**

Mr BRUNEEL, responsable des affaires économiques de la collectivité précise que le virement de crédits proposé au vote du conseil municipal correspond à une rectification de l'affectation d'une dépense d'investissement primitivement affectée à l'article 2184.

Il est proposé de l'affecter à l'article 2188 pour la même valeur.  
Vote : adopté à 18 voix POUR

#### **4 – AVANCE SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013**

Monsieur BRUNEEL précise que cette délibération permettra de régler, avant le vote du budget qui interviendra en mars 2013, les appels de fonds effectués par les entreprises chargées de la construction de la salle polyvalente conformément aux dispositions prévues aux marchés de travaux.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

#### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les marchés passés avec les entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics ne concernent que la construction et qu'il est nécessaire de prévoir un aménagement mobilier et un agencement intérieurs.

La dépense prévisionnelle correspondante s'élève à environ 80.000 € HT, coût pour la commune qui pourrait être sensiblement réduit par l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire

Vote : Adopté à 18 voix POUR

#### **6 – DROIT D'ENREGISTREMENT DES CONCESSIONS PERPETUELLES DANS LES CIMETIERES :**

Monsieur BRUNEEL explique que l'article 744 du code général des impôts institue le paiement de droits d'enregistrements sur les concessions perpétuelles.

Il y a donc lieu d'ajouter 132 € au coût de la concession fixé à 2 600 € et le porter ainsi à 2 732 € et 66 € au coût de la superposition qui sera de 1 366 €.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

#### **7 – INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle que le coût de la charge de conseil exercée par Monsieur le percepteur de QUESNOY-SUR-DEULE doit être supporté par la commune et non pas par l'administration des finances publiques.

Vote : Adopté par 17 voix POUR et 1 abstention Mr COSTEUR

#### **8 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Il est rappelé que ce contrat couvre le maintien de salaire des personnels absent pour maladie longue durée, accident du travail, maternité et maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours.

Après une procédure de consultation le choix s'est arrêté sur la compagnie d'assurances AXA pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017.

En réponse à la demande de Monsieur D'HUYSSER, il est précisé que le coût du nouveau contrat est supérieur d'environ 1,32% à celui du contrat précédent.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

## **9 – CONTRAT RELATIF A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :**

Monsieur VINCKIER, adjoint aux travaux, précise qu'après consultation 4 entreprises ont déposé une offre, la commission travaux les ayant examinées propose de retenir la société COFELY.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

## **10 – CENTRES DE LOISIRS 2013**

Madame VERVISCH Adjointe en charge de cette activité propose qu'après avis favorable de la commission l'organisation des centres de loisirs soit de nouveau confiée à L'UFCV mais précise que les tarifs, les conditions d'admission et les horaires d'accueil des enfants restent déterminés par le conseil municipal. Elle donne ensuite lecture de ces précisions figurant sur la délibération.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

## **11 – VENTE DE TERRAIN :**

Mr BRUNEEL rappelle que 2 parcelles de terrain, cadastrées B126 et B261, appartenant à la commune sont louées à la société LE BLANC COULON depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Cette société s'est déclarée intéressée par leur acquisition.

Un accord est intervenu sur un prix forfaitaire de 210 000 € suivant l'avis du service des Domaines.

Monsieur D'HUYSSER fait l'historique de cette acquisition par la commune.

Monsieur BOYER demande des précisions sur la détermination du prix.

Monsieur Bruneel explique que celui-ci a été déterminé après que soient appliquées 3 méthodes d'évaluation : la première a consisté à réévaluer par application des coefficients édités par les services fiscaux le prix figurant dans une promesse de vente datant de 1993, vente qui n'a pas été conclue, la seconde évaluation a été déterminée à partir du loyer, la troisième étant l'estimation du service des Domaines.

Vote : Adopté à 18 voix POUR

## **12 – AVIS SUR LA REVISION DU PLU POUR LA ZONE D'ACTIVITE DU GRAND LASSUS :**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui précise la procédure mise en œuvre par LMCU et rappelle qu'il ne s'agit que du classement de la parcelle et nullement du permis de construire qui sera étudié le moment venu et qui reste à la signature du Maire de la commune.

Monsieur D'HUYSSER signale que le dossier est consultable sur le site internet de la commune.

Vote : Avis favorable 17 voix et 1 abstention : Mr BOYER.

## **13 – AVIS SUR LE PERIMETRE DU FUTUR SYNDICAT MIXTE - PROJET DE FUSION:**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui liste les syndicats intercommunaux du regroupement dont l'USAN auquel la commune a adhéré, et précise qu'il s'agit de la gestion des cours d'eau de la région.

Vote : Avis favorable à 18 voix POUR sur le périmètre du futur syndicat Mixte issus de la fusion de syndicats.

#### **14 – RAPPORTS D'ACTIVITES DE LMCU, SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST ET SIA VALLEES LYS ET DEULE:**

Ces rapports ayant été distribués à chacun des membres du conseil ou mis à la disposition de ceux-ci pour consultation, Monsieur le Maire sollicite les avis concernant le contenu de ces rapports.

Aucun avis n'a été émis.

#### **15 – QUESTIONS DIVERSES :**

Mme TOP souhaite des précisions sur les conditions d'assainissement retenues pour les habitations situées Route de Pérenchies.

Monsieur le Maire rappelle que ces informations ont été données au cours d'une réunion publique par les agents de LMCU chargés de cette question et que ces derniers restent à la disposition du public pour tout renseignement complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'ayant été exprimée, la séance est levée à 21heures 15.

Le Maire,  
Michel LOOSVELT